

En exercice :	10
Présents :	10
Procuration :	00
Absents :	00

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Agnac dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Guillaume POULIQUEN, Maire.

Présents : Guillaume POULIQUEN, Corinne BERNIER, Marine BETAILLE, Francine RANOUX, Bruno RANZATO, Chantal TEYSSIER, Danièle FELTRE, Alain SALSENCH, Pierrot TATAREAU, Jacques LAFFITTE.

Absents excusés : /

Procurations : /

Assiste également : Auriane SARTOR, secrétaire de mairie

Date de convocation : 12 septembre 2025

Secrétaire de séance : Marine BETAILLE

Ordre du Jour :

CR du dernier conseil municipal du 31/07/2025

- 1) **Décision Modificative n°1 : PLU**
- 2) **Contrat gaz**
- 3) **Travaux du parvis de la mairie : avancement**
- 4) **Vidéoprotection : installation**
- 5) **Maison des associations : travaux toiture**
- 6) **Projet appartements 413 Route de la Gare : Rendez-vous Habitatlys et Domofrance**
- 7) **PLU : Consultations, avancement**
- 8) **La Féria**
- 9) **Informations diverses :**
 - **Soutien au journaliste Christophe GLEIZES**
 - **Maintenance église d'Agnac : Frais à prévoir pour les balanciers des cloches**
- 10) **Questions diverses :**

CR du dernier conseil municipal du 31 juillet 2025 : le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

1) Décision Modificative n°1 : PLU

délibération n°2025-36

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
202 (20) : Frais études, élab. Modif. Et rév.	10 300,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	10 300,00
	10 300,00		10 300,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investi	10 300,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures	-300,00		
612 (011) : Redevances de crédit-bail	-10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	10 300,00	Total Recettes	10 300,00

2) Contrat gaz

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du contrat de gaz en cours (Antargaz) pour la commune dont le prix est de 1 230 € TTC/tonne, prix incluant la TICPE (Taxe), arrive à échéance pour les 3 locataires et qu'il est nécessaire de le renouveler. La CCPL a négocié un nouveau tarif auprès de la société Antargaz, prix garanti à 1 350 € TTC/tonne, TICPE incluse, du 01/10/2025 au 30/09/2027. Une lettre avenante d'Antargaz confirme ce tarif.

3) Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre avec un agent du conseil départemental pour la demande du FACIL pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

4) Aménagement du parvis de la mairie : Installation borne de recharge

délibération n°2025-37

M. le Maire invite le conseil municipal à visiter l'avancement des travaux du parvis de la mairie.

L'entreprise MORAND termine lundi 22 juillet 2025.

La signalisation sera tracée au sol la semaine suivante.

L'entreprise GIRARDEAU doit intervenir pour planter les arbres et mettre en place les jardinières.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'installer une borne de recharge sur un emplacement devant la mairie. Il présente les devis suivants :

- MASSERIA BORNE DE RECHARGE : 3 605,40€ HT,
- MASSERIA COFFRET ETANCHE : 931,81€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de retenir les devis de l'entreprise MASSERIA pour la borne de recharge pour un montant de 3 605,40€ HT et pour le coffret étanche pour un montant de 931,81€ HT.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet.

INSCRIT la dépense au budget de l'exercice en cours.

5) Vidéoprotection : installation

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les installations des caméras de vidéoprotection ainsi que l'alarme et les détecteurs de mouvements dans la mairie.

Il informe que des panneaux de signalisation seront installés dès la mise en service des caméras.

6) Maison des associations : travaux toiture

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'urgence des travaux de toiture réalisés par l'entreprise Granzotto.

Il informe que la commune a signé une convention avec l'association A.S.O.A, il souhaite développer le training et réaliser les départs et arrivés à la maison des associations.

7) Projet appartements 413 Route de la Gare : Rendez-vous Habitalys et Domofrance

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des rendez-vous avec Habitalys et Domofrance. Il en ressort ; que le secteur est stratégique, de réaliser 1 T4/T5 l'étage, deux T2/T3 en rez-de-chaussée ainsi qu'un T2/T3 en extension.

Il informe qu'Habitalys ne suit pas le projet. Domofrance passe le projet en comité au mois d'octobre.

8) PLU : Consultations, avancement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les consultations ont commencées le 01 août 2025. L'enquête publique commencera au mois de novembre 2025.

9) Au Chateau : Division de propriété pour régularisation de l'emprise de l'impasse

délibération n°2025-38

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de régulariser l'emprise de l'Impasse du Chateau, cadastré Section C, parcelles n°769, 772, 770, 773, 774, 775, 758, 778, 776 ;

Il donne lecture du devis du Géomètre-Expert SCP Joëlle MAUBOURGUET dont le montant s'élève à 350,00€ H.T,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis du Géomètre SCP Joëlle MAUBOURGUET pour un montant de 350,00€ H.T pour la régularisation de l'impasse du Chateau,

DONNE MANDAT à M. le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire.

INSCRIT la dépense au budget de l'exercice en cours.

10) La Féria

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les acquéreurs du bâtiment se sont rétractés suivant le refus de la déclaration préalable, refus obtenu car ils n'ont pas répondu aux attentes des Bâtiments de France. Un acte de résiliation de la promesse de vente sera signé courant du mois.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacter l'agence immobilière Human pro pour s'occuper de la vente.

11) Informations diverses :

- **APPEL A LA LIBERATION DU JOURNALISTE LOT-ET-GARONNAIS, CHRISTOPHE GLEIZES**

délibération n°2025-39

Le journaliste sportif lot-et-garonnais Christophe Gleizes a été condamné, par le tribunal de Tizi Ouzou, en Algérie, le dimanche 29 juin 2025, à sept années de prison ferme pour "apologie du terrorisme" et "possession de publications dans un but de propagande nuisant à l'intérêt national".

Loin de tout activisme terroriste, c'est pour un article sur le football, missionné par So Foot, qu'il s'est retrouvé en Algérie en mai 2024 afin de réaliser un reportage sur le club « la Jeunesse Sportive de Kabylie » (JSK), Cela fait plus d'un an qu'il est retenu en Algérie, depuis son arrestation le 28 mai 2024.

Christophe Gleizes est accusé d'avoir pris contact et d'avoir donné la parole au responsable du club de football de Tizi Ouzou, également responsable du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie (MAK), dans le cadre de la préparation de ses reportages sur le club de football de la JSK.

Cette condamnation, menée par un régime autoritaire, est une atteinte disproportionnée à la liberté d'un journaliste français exerçant son métier et se retrouvant au milieu de relations conflictuelles qui le dépassent, entre l'Etat Algérien et la Kabylie, et cela dans un contexte de tensions croissantes avec la France.

Sa famille et son territoire de naissance, le Lot-et-Garonne, sont profondément inquiets au sujet de sa situation.

Cet emprisonnement arbitraire nous rappelle celui de Boualem Sansal, lui aussi victime d'autoritarisme alors qu'il demeure un citoyen français.

Le Conseil Municipal d'Agnac s'associe à la démarche portée par la ville d'Agen et l'Association des Maires de Lot-et-Garonne pour voter une motion afin de réclamer la libération de Christophe Gleizes et ainsi alerter le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la situation d'un lot-et-garonnais, emprisonné injustement par le régime algérien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

DÉLIBÉRATIONS

2025-36 : Décision modificative n°1

2025-37 : Aménagement du parvis de la mairie : Installation borne de recharge

2025-38 : Au Chateau : Division de propriété pour régularisation de l'emprise de l'impasse

2025-39 : Appel à la libération du journaliste Lot-et-Garonnais, Christophe GLEIZES

TABLEAU DES PRESENTS ET DES SIGNATURES :

Guillaume POULIQUEN, Maire		Corinne BERNIER, 1 ^{ère} adjointe	
Pierrot TATAREAU, 2 ^{ème} adjoint		Chantal TEYSSIER, 3 ^{ème} adjointe	
Marine BETAILLE		Danièle FELTRE	
Jacques LAFFITTE		Bruno RANZATO	
Francine RANOUX		Alain SALENCH	